



Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 29 mars 2010

MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. BORDAT
Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN -
 Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M.
 BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme
 DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme
 TROUWBORST - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT -
 Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme
 MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE
Membres excusés : Mme TENENBAUM (pouvoir Mme METGE) - M. DESEILLE (pouvoir Mme REVEL) - Mme LEMOUZY
 (pouvoir Mme BIOT) - M. BERTHIER (pouvoir M. BORDAT) - Mme CHEVALIER (pouvoir Mme JUBAN) - M. BROCHERIEUX
 (pouvoir Mme CHATILLON) - M. HELIE (pouvoir Mme VANDRIESSE) - M. AYACHE (pouvoir Mme MILLE) - M. OUAZANA
Membres absents :

OBJET

DE LA DELIBERATION

Rénovation urbaine - Opération de Rénovation Urbaine des Grésilles - Logement à loyer
 modéré - Office Public de l'Habitat OPAC de Dijon - Résidentialisation des immeubles
 Gutenberg, Hérédia, Kipling et Lalo, Barrès, Chénier, Dickens et Edison, Nobel et Jouhandeau -
 Participation de la Ville

Monsieur Pribetich, au nom des commissions de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations des 21 mars 2005 et 6 novembre 2006, le Conseil Municipal a approuvé le projet de convention de rénovation urbaine d'agglomération qui formalise, pour l'Opération de Rénovation Urbaine des Grésilles, les engagements des maîtres d'ouvrage et des partenaires financiers pour la période 2005-2011. La convention, signée le 21 mars 2007, représente pour le quartier des Grésilles un engagement financier total de 105 M€, et prévoit une participation de la Ville de 8,154 M€.

En complément des opérations de construction et d'aménagement du quartier, des actions d'amélioration de l'habitat sont également prévues. Elles doivent permettre notamment la création de parkings à caractère privatif, la sécurisation des bâtiments par la mise en place de clôtures végétalisées avec accès contrôlé, la mise en place d'éclairages extérieurs de qualité, ou encore la modification des locaux communs et l'installation de conteneurs enterrés extérieurs pour les ordures ménagères.

C'est dans ce cadre que s'inscrivent les demandes de subventions présentées par l'Office Public de l'Habitat OPAC de Dijon pour les immeubles Gutenberg, Hérédia, Kipling et Lalo, Barrès, Chénier, Dickens et Edison, Nobel et Jouhandeau.

En ce qui concerne l'immeuble Gutenberg, le coût de l'opération est estimé à 446 074 € TTC. L'Office Public de l'Habitat OPAC de Dijon fait appel au soutien de la Ville à hauteur de 6 991 €, soit 1,5 % du coût total de l'opération. Le montant demandé est légèrement inférieur à celui inscrit initialement dans la convention de rénovation urbaine de l'agglomération du Grand Dijon. Le reliquat, d'un montant de 1 066 €, serait reporté sur les opérations de résidentialisation des immeubles Barrès, Chénier, Dickens, Edison, pour un montant de 586 €, et Nobel et Jouhandeau pour un montant de 480 €.

Pour ce qui est de l'immeuble Hérédia, le coût total de l'opération est estimé à 361 006 € TTC. L'Office Public de l'Habitat OPAC de Dijon fait appel au soutien de la Ville à hauteur de 5 415 €, soit 1,5 % du coût total de l'opération. Le montant demandé est légèrement inférieur à celui inscrit initialement dans la convention de rénovation urbaine de l'agglomération du Grand Dijon. Le reliquat, d'un montant de 2 206 €, serait reporté sur les opérations de résidentialisation des immeubles Nobel et Jouhandeau pour un montant de 308 € et Kipling et Lalo pour un montant de 1 866,95 €.

Pour les immeubles Kipling et Lalo, le coût total de l'opération est estimé à 615 464 € TTC. L'Office Public de l'Habitat OPAC de Dijon fait appel au soutien de la Ville à hauteur de 9 232 €, soit 1,5 % du coût total de l'opération. Le montant demandé est légèrement supérieur à celui inscrit initialement dans la convention de rénovation urbaine de l'agglomération du Grand Dijon. C'est pourquoi l'Office Public de l'Habitat OPAC de Dijon demande l'application de la règle de fongibilité, avec le prélèvement des sommes de 389,05 € et de 1866,95 €, respectivement sur les opérations de résidentialisation des immeubles Berthelot et Hérédia, soit un total de 2 256 €.

En ce qui concerne les immeubles Barrès, Chénier, Dickens, et Edison, le coût total de l'opération est estimé à 1 101 687 € TTC. L'Office Public de l'Habitat OPAC de Dijon fait appel au soutien de la Ville à hauteur de 16 525 €, soit 1,5 % du coût total de l'opération. Le montant demandé est légèrement supérieur à celui inscrit initialement dans la convention de rénovation urbaine de l'agglomération du Grand Dijon. C'est pourquoi l'Office Public de l'Habitat OPAC de Dijon demande l'application de la règle de fongibilité, par prélèvement de la somme de 586 € sur l'opération de résidentialisation de l'immeuble Gutenberg.

Pour ce qui est des immeubles Nobel et Jouhandeau, le coût total de l'opération est estimé à 707 280€ TTC. L'Office Public de l'Habitat OPAC de Dijon fait appel au soutien de la Ville à hauteur de 10 609 €, soit 1,5 % du coût total de l'opération. Le montant demandé est légèrement supérieur à celui inscrit initialement dans la convention de rénovation urbaine de l'agglomération du Grand Dijon. C'est pourquoi l'Office Public de l'Habitat OPAC de Dijon demande l'application de la règle de fongibilité avec le prélèvement des sommes de 480 € et 308 €, respectivement sur les opérations de résidentialisation des immeubles Gutenberg et Hérédia, soit un total de 789 €.

Il convient de préciser que le montant total à verser à l'Office Public de l'Habitat OPAC de Dijon, après application de la règle de fongibilité, resterait conforme au montant total prévu dans le plan de financement de la convention de rénovation urbaine.

Pour toutes ces opérations, pour lesquelles le montant de la subvention de la Ville est inférieur à 20 000 €, le versement s'effectuerait en une seule fois à la fin de chaque opération et sur justification des dépenses réalisées.

En cas de non-respect des engagements, la Ville se réserve la possibilité d'exiger le remboursement d'une partie de la subvention ou de ne pas verser intégralement le solde prévu.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider d'attribuer à l'Office Public de l'Habitat OPAC de Dijon, 2 bis, rue du Maréchal Leclerc – BP 87027 - 21070 Dijon Cedex, une participation de la Ville de 48 772 € TTC, répartie comme suit :

- 6 991 € pour la résidentialisation de l'immeuble Gutenberg,
- 5 415 € pour la résidentialisation de l'immeuble Hérédia,
- 9 232 € pour la résidentialisation des immeubles Kipling et Lalo,
- 16 525 € pour la résidentialisation des immeubles Barrès, Chénier, Dickens et Edison,
- 10 609 € pour la résidentialisation des immeubles Nobel et Jouhandeau ;

2 - dire que le versement de ces subventions interviendra en une seule fois à la fin de chaque opération et sur justification des dépenses réalisées ;

3 - dire que le montant total de la dépense, qui s'élève à 48 772 €, sera prélevé sur les crédits ouverts ou à ouvrir au budget de la Ville.

Rapport adopté à la majorité :

- 54 voix pour

- 1 non-participation au vote

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 1 AVR. 2010



PUBLIÉ LE 7.06.2010